

UNIVERSITE d'ARTOIS -  
FCU - Pôle FARE  
9 Rue du Temple  
62030 ARRAS CEDEX  
03.21.60.37.54 - Valérie Thorez  
Email : [daeu@univ-artois.fr](mailto:daeu@univ-artois.fr)

**Merci de bien vouloir nous transmettre l'ensemble des documents :**

- **Dossier de candidature DAEU en enseignement à distance :**

Le dossier de candidature (à compléter et à signer) ainsi que les pièces à fournir sont à transmettre **par mail, en un seul envoi**, à l'adresse suivante :

[daeu@univ-artois.fr](mailto:daeu@univ-artois.fr)

- **Pièces à fournir par tous les candidats :**

- Dossier de candidature complété et signé,
- Lettre de motivation (pourquoi le DAEU et pourquoi l'enseignement à distance),
- Justificatifs de demande de candidature à l'enseignement à distance (contrat de travail accompagné du dernier bulletin de paie ou attestation récente de l'employeur, justificatif de domicile, livret de famille, décision de la MDPH),
- Une photocopie de la carte d'identité recto verso en cours de validité,
- 1 photo d'identité récente sur fond blanc de type photomaton,
- Une photocopie de l'attestation de sécurité sociale à jour,
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile de l'année en cours,
- Une photocopie du certificat de participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) pour les personnes de moins de 25 ans,
- A retourner signés après validation de l'inscription : Protocole Individuel de formation, contrat de formation ou convention, règlement intérieur.

• **Pièces spécifiques selon votre situation :**

Pour les Demandeurs d'Emploi :

- 1 avis de situation récent de France Travail.

Pour les salariés :

- Une photocopie du(des) Contrat(s) de travail avec dernier bulletin de paie ou attestation récente de l'employeur.

Pour les personnes de nationalité étrangère :

- Peuvent s'inscrire les candidats étrangers résidant en France, titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen.

---

## CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES MOINS DE 24 ANS :

---

Pour pouvoir s'inscrire, le candidat doit :

- Avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans.
- Être âgé au minimum de 19 ans minimum et avoir 20 ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de délivrance du diplôme.
- Justifier à cette même date de 2 années d'activités professionnelles ou assimilées.

Sont assimilées à une activité professionnelle donnant lieu à cotisation à la sécurité sociale :

- Le service national
  - Toute période consacrée à l'éducation d'un enfant
  - L'inscription à France Travail
  - La participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes en recherche d'emploi ou de qualification
  - L'exercice d'une activité sportive de haut niveau
- **JUSTIFICATIFS A FOURNIR (selon votre parcours) :**
- Un certificat de fin de scolarité (obligatoire)
  - Un historique de France Travail (inscriptions et radiations)
  - Un historique des inscriptions à la Mission Locale
  - Les photocopies du(des) certificat(s) ou contrat(s) de travail
  - Une photocopie du livret de famille si vous avez des enfants
  - Une attestation d'inscription à un dispositif de formation professionnelle
  - Un certificat de sportif de haut niveau

---

*Tarifs : (à régler après validation de la commission)*

---

Frais de gestion et droits d'inscription

- **40 € de frais de gestion** à l'inscription pour tous les candidats.
- **20 € de frais de gestion** en cas de réinscription.
- **178 € de droits d'inscription à l'université (année 2025-2026)** pour les salariés dont la formation est **prise en charge par l'employeur**.
- **Exonération des droits d'inscription** pour :
  - les demandeurs d'emploi,
  - les salariés ne bénéficiant pas d'un financement par leur entreprise.

Frais de formation, Ces frais s'ajoutent aux frais ci-dessus :

- **Demandeurs d'emploi** : financement assuré par le **Conseil régional des Hauts-de-France**.
- **Financement par une entreprise** : 11 € par heure de formation.
- **Financement individuel** : 5 € par heure de formation (*acompte de 30 % demandé à l'inscription*).
- **Mobilisation du CPF** possible.

Modalités de paiement, Le paiement peut être effectué :

- **par chèque** à l'ordre de *l'Agent comptable de l'Université d'Artois*,
- **par virement bancaire** (une attestation de virement devra être fournie).

**⚠ Important** : *L'accès aux cours sera refusé à tout auditeur dont le dossier est incomplet (pièces justificatives et paiement).*